



SVBS/ASSE/ASSA

Schweizerische Vereinigung für Betriebssanität  
Association suisse des sanitaires d'entreprise  
Associazione svizzera dei sanitari aziendali

[www.svbs-asse.ch](http://www.svbs-asse.ch) / [info@svbs-asse.ch](mailto:info@svbs-asse.ch)

## L'ASSE recommande la défibrillation automatique externe (DAE)

**Seul moyen efficace en cas de fibrillation ventriculaire: une décharge électrique bien dosée au moyen d'un défibrillateur.**

### Faits et chiffres (Suisse)

- Un arrêt cardiaque toutes les une à deux heures hors des hôpitaux.
- Plus de 8000 personnes touchées par un arrêt cardio-circulatoire chaque année.
- Moins de 5 % des personnes touchées survivent à un arrêt cardiaque.
- L'infarctus du myocarde constitue la cause de décès numéro un.
- Le défibrillateur est l'un des maillons de la chaîne des secours.



### Mort cardiaque

- La fibrillation ventriculaire est en cause dans 85 % des cas.
- Perte de connaissance après 1 à 2 minutes.
- Lésions irréversibles après 3 à 5 minutes.
- Mort cérébrale après 10 minutes.

**La réanimation cardio-pulmonaire (RCP ou BLS) ne permet pas de rétablir le fonctionnement cardiaque normal. Les chances de survie diminuent de 7 à 10 % par minute.**

### Législation

Selon l'art. 128 du code pénal suisse, «celui qui n'aura pas prêté secours à une personne qu'il a blessée ou à une personne en danger de mort imminent, alors que l'on pouvait raisonnablement l'exiger de lui, étant donné les circonstances, ou celui qui aura empêché un tiers de prêter secours ou l'aura entravé dans l'accomplissement de ce devoir, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.»

En Suisse, chaque citoyen est ainsi tenu d'aider toute personne en danger de mort. Seule exception: si les secours ne peuvent pas être raisonnablement exigés dans les circonstances données (sauvetage dans l'eau par une personne ne sachant pas nager, etc.).



**SVBS/ASSE/ASSA**

Schweizerische Vereinigung für Betriebssanität  
Association suisse des sanitaires d'entreprise  
Associazione svizzera dei sanitari aziendali

[www.svbs-asse.ch](http://www.svbs-asse.ch) / [info@svbs-asse.ch](mailto:info@svbs-asse.ch)

### **Fournisseurs de défibrillateurs non professionnels**

Carbamed  
Waldeggstrasse 38  
3097 Liebefeld  
[www.carbamed.ch](http://www.carbamed.ch)

Procamed AG  
Kellerhofstrasse 16  
8353 Elgg  
[www.defibrillator.ch](http://www.defibrillator.ch)

ITRIS Medical AG  
Industriestrasse 169  
8957 Spreitenbach  
[www.itris.ch](http://www.itris.ch)

Reavita AG  
Seestrasse 90  
8002 Zurich  
[www.reavita.ch](http://www.reavita.ch)

Medicoffice medical equipment  
Lurigenstrasse 20  
8750 Glaris

Schiller-Reomed AG  
Riedstrasse 14  
8953 Dietikon  
[www.schiller-reomed.ch](http://www.schiller-reomed.ch)

Meditronic Physio-Control  
Rte du Molliau 31  
Case postale 84  
1131 Tolochenaz  
[www.medtronic.com](http://www.medtronic.com)

### **Formation DAE conforme aux directives SRC**

Ecoles proposant des cours certifiés SRC: [www.resuscitation.ch](http://www.resuscitation.ch).

### **Pictogramme officiel**

*Marquez l'emplacement de vos appareils.*



Ce pictogramme est disponible en téléchargement gratuit sur [www.resuscitation.ch](http://www.resuscitation.ch).